



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

Recueil spécial n° 22 / 2016

- Autorisation de tir de prélèvement renforcé en vue de la protection des troupeaux domestiques contre la prédation du loup (*Canis lupus*) sur le Causse Méjean (hors Parc national des Cévennes).
- Délégation de signature du préfet de la Lozère au directeur de la sécurité de l'aviation civile sud.



Publié le 22 juillet 2016

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
☎ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N°22 /2016 du 22 juillet 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRETE n°DDT-BIEF2016-204-0001 ordonnant la réalisation d'un tir de prélèvement renforcé en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) des troupeaux domestiques situés sur le causse Méjean (hors cœur du parc national des Cévennes)

Préfecture de la Lozère

ARRETE n°PREF-BCPEP2016-204-0004 du 22 juillet 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe AYOUN, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Sud



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service biodiversité eau forêt

Arrêté préfectoral n° DDT-BIEF 2016-204-0001 du 22 juillet 2016

ordonnant la réalisation d'un tir de prélèvement renforcé en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) des troupeaux domestiques situés sur le causse Méjean (hors cœur du parc national des Cévennes)

**Le préfet,
Chevalier la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L.427-6 et R.427-4 ;
- VU le code rural et de la pêche et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;
- VU l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU l'arrêté du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), et notamment son article 27 ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2016 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DDT-BIEF 2016-183-0002 du 1er juillet 2016 délimitant pour le département les unités d'action prévues par l'arrêté du 30 juin 2015 susvisé ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-353-0005 du 19 décembre 2014 portant nomination des lieutenants de loupeterie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-151-0001 du 30 mai 2016 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Lozère ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-010-0002 du 10 janvier 2014 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2013-2019 de la Lozère ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-308-0002 du 04 novembre 2015 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée, aux opérations de tir de prélèvement et aux opérations de tir de prélèvement renforcé, en application de l'arrêté interministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), dans le département de la Lozère ;

.../...

VU les arrêtés préfectoraux n° 2015-191-0001 du 10/07/15, 2015-204-0001 du 23/07/15, 2015-205-0004, 2015-205-0007, 2015-205-0008, 2015-205-0009, 2015-205-0010 du 24/07/2015, 2015-208-0008, 2015-208-0009, 2015-208-0017 du 27/07/2015, 2015-210-0010 du 29/07/15, 2015-220-0018 du 07/08/15, 2015-222-0008 du 10/08/15, 2015-223-0005 du 11/08/15, 2015-225-0008, 2015-225-0009 du 13/08/15, 2015-236-003 du 24/08/15, 2015-250-0006, 2015-250-0005, 2015-250-0007, 2015-250-0008, 2015-250-0009, 2015-250-0011, 2015-250-0012 du 07/09/2015, 2015-258-0004 du 15/09/15, 2015-259-0001, 2015-259-0008, 2015-259-0005, 2015-259-0003, 2015-259-0006, 2015-259-0007 du 16/09/2015 autorisant des tirs de défense en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) des troupeaux domestiques situés sur le causse Méjean pour la période 2015-2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-223-0006 du 11 août 2015 autorisant des tirs de défense renforcée en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) du troupeau domestique de M. Commandré Bruno, à proximité des parcelles situées sur la commune de Hures-la-Parade ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-352-0006 du 18 décembre 2015 autorisant la réalisation d'un tir de prélèvement en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) des troupeaux domestiques sur le causse Méjean ;

VU les arrêtés préfectoraux n°DDT-BIEF-2016-173-0011 du 21 juin 2016, DDT-BIEF-2016-193-0008, DDT-BIEF-2016-193-0009, DDT-BIEF-2016-193-0010, DDT-BIEF-2016-193-0011, DDT-BIEF-2016-193-0012, DDT-BIEF-2016-193-0013, DDT-BIEF-2016-193-0014, DDT-BIEF-2016-193-0017, DDT-BIEF-2016-193-0018, DDT-BIEF-2016-193-0019, DDT-BIEF-2016-193-0020, DDT-BIEF-2016-193-0021, DDT-BIEF-2016-193-0023, DDT-BIEF-2016-193-0024, DDT-BIEF-2016-193-0025, DDT-BIEF-2016-193-0026, DDT-BIEF-2016-193-0027, DDT-BIEF-2016-193-0028 et DDT-BIEF-2016-193-0031 du 11 juillet 2016 autorisant des tirs de défense en vue de la protection contre la prédation du loup (*Canis lupus*) des troupeaux domestiques situés sur le causse Méjean pour la période 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT, sur la base des données du réseau de surveillance de l'espèce, la présence continue d'au moins un individu de loup sur le causse Méjean depuis mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que des mesures de protection contre la prédation du loup ont été mises en œuvre par les éleveurs situés sur le causse Méjean, consistant à la contractualisation de mesures d'aide à la protection des troupeaux dans le cadre de la mesure 7.6.1 du Plan de développement rural régional de Languedoc-Roussillon (25 éleveurs en 2015 et 24 en 2016) ou à rentrer les animaux en bergerie la nuit et à procéder à une surveillance accrue des troupeaux pour les autres, mesures de protection jugées équivalentes par la DDT aux mesures de protection définies par l'opération de protection de l'environnement dans les espaces pastoraux, en application de l'arrêté du 19 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT que 51 attaques, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été exclue et ayant entraîné la mort ou la blessure de 215 animaux, ont eu lieu durant l'année 2015 sur le causse Méjean malgré la mise en œuvre des mesures de protection et le déploiement du protocole d'intervention ;

CONSIDÉRANT que 12 attaques, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été exclue et ayant entraîné la mort ou la blessure de 54 animaux, ont eu lieu depuis le début de l'année 2016 sur le causse Méjean (sur les 13 reconnues en Lozère) malgré la mise en œuvre des mesures de protection et le déploiement du protocole d'intervention ;

.../...

- CONSIDÉRANT** la mise en œuvre sur ce territoire de 31 arrêtés préfectoraux de tir de défense et d'un tir de défense renforcée pour la période 2015-2016 ;
- CONSIDÉRANT** la signature d'un premier arrêté de tir de prélèvement le 4 septembre 2015, reconduit trois fois consécutives jusqu'au 23 décembre 2015 ;
- CONSIDÉRANT** la réalisation de cinq battues qui se sont toutes révélées infructueuses, trois en application du premier arrêté de tir de prélèvement (une opération le 12 septembre et deux le 17 septembre 2015), une en application du second arrêté (le 6 novembre 2015) et une en application du troisième arrêté (le 11 décembre 2015) ;
- CONSIDÉRANT** la mise en œuvre sur ce territoire de 20 arrêtés de tirs de défense pour la période 2016-2017 ;
- CONSIDÉRANT** la persistance des attaques durant l'année 2015 puis leur poursuite durant l'année 2016 (dont 7 attaques depuis le début du mois de juin), malgré la mise en œuvre de moyens de protections et d'opérations de tirs de défense puis de tir de prélèvement ;
- CONSIDÉRANT** que les troupeaux demeurent ainsi dans des conditions où ils sont exposés à la prédation du loup ;
- CONSIDÉRANT** que ces données font ressortir une situation de dommages importants et récurrents d'une année sur l'autre qu'il convient de faire cesser en ordonnant la réalisation d'un tir de prélèvement renforcé ;
- CONSIDÉRANT** qu'au regard de la dispersion des attaques dans l'espace, la zone d'intervention définie correspond à un périmètre cohérent au regard de l'occupation du territoire par les loups ayant causé les dommages tel que défini par l'article 28 de l'arrêté du 30 juin 2015 susvisé ;
- CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de ce tir de prélèvement renforcé ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du plafond de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée, fixé par l'arrêté du 5 juillet 2016, qui intègre cette préoccupation ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1 – Il est ordonné une opération de tir de prélèvement renforcé d'un loup (mâle ou femelle, jeune ou adulte) pour la protection des troupeaux domestiques du causse Méjean.

Cette opération s'exécute sur les territoires des communes de Montbrun, Mas-Saint-Chély, la Malène, les Vignes, Saint-Pierre-des-Tripriers, Hures-la-Parade, situés en dehors du cœur du parc national des Cévennes.

Elle sera réalisée dans le respect de cet arrêté, de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 et selon les modalités techniques suivantes définies par l'ONCFS :

- les règles de réalisation de cette opération de tir de prélèvement renforcé seront similaires à celles relatives à la chasse du grand gibier en Lozère ;
- cette opération ne pourra être réalisée que par des personnes titulaires d'un permis de chasser valable pour la saison en cours ;

.../...

- tout participant respectera strictement les règles de sécurité relative à la chasse et au maniement des armes et notamment celles reprises à l'arrêté préfectoral n°2011-343-0009 du 09/12/2011 réglementant l'usage des armes et celles édictées au schéma départemental de gestion cynégétique.

Le chef du service départemental de l'ONCFS est chargé du contrôle technique de l'opération.

Article 2 – Le tir de prélèvement renforcé pourra être réalisé par les personnes suivantes :

- les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- les lieutenants de louveterie désignés dans l'arrêté préfectoral sus-visé ;
- les gardes particuliers assermentés ;
- ou toute personne visée par l'arrêté fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement susvisé, sous réserve de la validité de leur permis de chasser pour la saison en cours.

Article 3 – Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, en l'absence d'un agent de l'ONCFS, un lieutenant de louveterie, ou, sous réserve qu'il ait suivi une formation spécifique assurée par l'ONCFS, un garde particulier assermenté ou un chasseur est désigné comme responsable.

Article 4 – Jusqu'au 31 août 2016 inclus, le tir de prélèvement renforcé ne peut avoir lieu que de jour, entre une heure avant le lever du soleil dans le chef-lieu du département et une heure après le coucher du soleil dans le chef-lieu du département.

A compter du 1^{er} septembre 2016, le tir de prélèvement renforcé pourra avoir lieu de jour comme de nuit selon les modalités d'exécution définies par le chef du service départemental de l'ONCFS qui est chargé du contrôle technique de l'opération.

L'utilisation de sources lumineuses est autorisée.

L'utilisation de tout autre moyen susceptibles d'améliorer le tir de prélèvements notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups fixé par l'ONCFS est autorisé.

Article 5 – Les armes autorisées pour la réalisation du tir de prélèvement renforcé sont celles de la catégorie C et D1 mentionnées à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, et notamment les carabines à canon rayé munies de lunette.

Article 6 - Le tir de prélèvement renforcé peut également être réalisé à l'occasion de battues aux grands gibiers réalisées dans le cadre de chasse ordinaire ou de battues administratives.

L'opération doit alors être déclarée au service départemental de l'ONCFS, en indiquant sa localisation, sa date et les coordonnées téléphoniques du responsable d'opération.

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, en l'absence d'un agent de l'ONCFS, un lieutenant de louveterie ou un chasseur est désigné comme responsable.

Avant le début de l'opération, le responsable établit la liste des participants à la battue et la tient à disposition des agents en charge de la police de la nature. Seuls les participants mandatés dans les conditions prévues à l'article 2 peuvent participer aux opérations.

Lorsqu'un tir a pu être réalisé en direction d'un loup, que le loup ait été atteint ou non, le responsable de l'opération informe le service départemental de l'ONCFS.

.../...

Article 7 - Le tir de prélèvement renforcé peut également être réalisé à l'occasion de chasse à l'approche ou à l'affût d'espèces de grand gibier.

Le président de la société de chasse déclare au service départemental de l'ONCFS la localisation, la période et la liste des chasseurs mandatés dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus susceptibles d'intervenir sur la zone concernée pendant la période fixée par l'arrêté préfectoral autorisant le tir de prélèvement renforcé.

Le président de la société de chasse tient à jour un registre de présence indiquant le nom des chasseurs, la date et le secteur de chasse. Ce registre est tenu à la disposition des agents en charge de la police de la nature.

Lorsqu'un tir a pu être réalisé en direction d'un loup, que le loup ait été atteint ou non, l'auteur du tir informe immédiatement le service départemental de l'ONCFS.

Article 8 – Si un loup est blessé dans le cadre du présent arrêté, le responsable d'opération informe sans délai le service départemental de l'ONCFS qui est chargé de rechercher l'animal et d'informer le préfet.

Si un loup est prélevé dans le cadre du présent arrêté, le responsable d'opération informe sans délai le service départemental de l'ONCFS qui informe le préfet.

Article 9 - La présente autorisation est suspendue jusqu'au 30 septembre 2016 si 23 spécimens de loups sont détruits à une date antérieure au 30 septembre 2016 dans le cadre des dérogations accordées par les préfets, ou du fait d'actes de destruction volontaires ;

Article 10 – Le présent arrêté est valable pour une durée de six mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Toutefois, il cesse de produire effet si :

- le nombre de loup défini à l'article 1 est atteint ;
- 32 loups auront été détruits dans le cadre des dérogations accordées par les préfets, ou du fait d'actes de destruction volontaires.

Article 11 – Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes.

Article 12 – La secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, le sous-préfet de l'arrondissement de Florac, le directeur départemental des territoires de la Lozère, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de la Lozère ainsi que les maires des communes de Montbrun, Mas-Saint-Chély, la Malène, les Vignes, Saint-Pierre-des-Tripiers, Hures-la-Parade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

Le préfet,

Signé

Hervé MALHERBE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service biodiversité eau forêt

Arrêté préfectoral n° 2015-243-0007 du 31 août 2015

fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement, en application de l'arrêté interministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) dans le département de la Lozère

**Le préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU les articles L.411-2 et R.411-6 à R.411-14 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-187-0003 du 06 juillet 2015 délimitant pour le département les unités d'action prévues par l'arrêté du 30 juin 2015 susvisé ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-220-0014 du 7 août 2015 fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement, en application de l'arrêté interministériel du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) dans le département de la Lozère ;
- VU les listes validées par l'office national de la chasse et de la faune sauvage des chasseurs ayant suivi les formations dispensées au cours des 9 août, 23 août et 6 septembre 2013, des 19 septembre, 25 septembre et 2 octobre 2014, des 21 mai, 04 et 25 août 2015 pour la participation aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une liste renforcée de personnes volontaires, potentiellement disponibles pour la mise en place éventuelle d'opérations de tirs de défense renforcée et/ou de tirs de prélèvement dans le cadre des dérogations aux interdictions de destruction qui peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*);

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2015-220-0014 du 7 août 2015 est abrogé.

.../...

ARTICLE 2 : Les personnes figurant sur la liste en annexe du présent arrêté peuvent être admises à participer aux opérations de tir de défense renforcée et aux opérations de tir de prélèvement sur le département de la Lozère.

Les opérations de tir seront conduites sous le contrôle technique de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et/ou d'un lieutenant de louveterie.

ARTICLE 3 : Les opérations de tir de défense renforcée et les opérations de tir de prélèvement se dérouleront selon les dispositions prévues par des arrêtés préfectoraux spécifiques.

Les participants à ces opérations devront être en possession d'un permis de chasser valide au moment des opérations.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, le directeur départemental des territoires et le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

Le préfet,
SIGNÉ
Hervé MALHERBE

Annexe à l'arrêté n° 2015-243-0007 du 31 août 2015

La liste comprend 599 personnes

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
1	ABOULIN Alain		48300 LANGOGNE
2	ABOULIN Romain	Ligeac	48600 SAINT BONNET DE MONTAUROUX
3	ABOULIN Stéphane	Ligeac	48600 SAINT BONNET DE MONTAUROUX
4	AGRINIER Antony		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
5	AGRINIER Arnaud	5 lotissement les Boulaines	48000 MENDE
6	AGRINIER Didier	Drigas	48150 HURES LA PARADE
7	AGRINIER Hervé		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
8	AGRINIER Raphaël		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
9	AGULHON Alain	Rieisse	48210 LA MALÈNE
10	AGULHON Christian	LA Grandville	48400 LA SALLE PRUNET
11	AGULHON Gaël	Rieisse	48210 LA MALÈNE
12	AGULHON Ludovic	L'Épingle	48400 SAINT LAURENT DE TREVES
13	AGUSSOL Eric	Marijoulet	48430 CHANAC
14	AIGOUY Robert	Massebiau	12100 MILLAU
15	ALBOUY Jean-Louis	Ramades	48000 MENDE
16	ALLANCHE Casimir		48100 LES SALCES
17	ALMERAS Kévin	Villesoule	48170 MONTBEL
18	ALMIES Grégory		48400 LES BONDONS
19	ALPISTE Joël	Le Mazel	48190 MAS D'ORCIERES
20	ALPISTE Théo	Le Mazel	48190 MAS D'ORCIERES
21	ALTEIRAC Jack		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
22	AMARGER Fabrice	Le Choizinet	48700 ST GAL
23	AMARGER René	Le Choizinet	48700 ST GAL
24	AMBLARD Régis	Combette planes	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
25	ANDRÉ Eric	La Falguiere	48110 GABRIAC
26	ANDRÉ J.Pierre	La Fage	48600 GRANDRIEU
27	ANDRÉ Jérôme		48210 MAS SAINT CHIÉLY
28	ANDRÉ Michel	La Borie	48110 S'É-CROIX VALLÉE FRANCAISE
29	ANDRIEU Jean		48260 NASBINALS
30	ANDRIEU Jean-Pierre	La Placette	48260 NASBINALS
31	ANDRIEU Thierry	La Placette	48260 NASBINALS
32	ARGILIES Daniel	Le Pont Neuf	48400 FLORAC
33	ARNAI Damien	L'Oultre	48150 GATUZIÈRES
34	ARNAL Émile	Rue des Apiès	48150 MEYRUEIS
35	ARNAL François	l'Oultre	48150 GATUZIERES

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
36	ARNAL Yannick	route d'Ayres	48150 MEYRUEIS
37	ASTRUC David	Lescure	15110 CHAUDESAIGUES
38	ASTRUC Jean-Pierre	Lescure	15110 CHAUDESAIGUES
39	ASTRUC Pierre-Jean	La Rouzcière	48120 LAJO
40	ASTRUC Serge	La Vignole	48200 ST CHELY
41	AUBERT Bruno		48330 ROCLES
42	AUBURTIN Eric	Bellevue	48220 FRAISSINET-DE-LOZERE
43	AUMEUNIER Christian	21 rue Maurice André	42330 SAINT GALMIER
44	BACHELARD Gilbert		48170 ST SAUVEUR DE GINESTOUX
45	BADAROUX Claude	La Place	48500 SAINT GEORGES DE LEVEJAC
46	BALDET Charles	Coulagne	48100 SAINT-LEGER-DE-PEYRE
47	BANCILHON JL	Ferrières	48400 SAINT LAURENT DE TREVES
48	BANCILHON Nicole		48000 PELOUSE
49	BARET André	les Hérans	48149 HURES LA PARADE
50	BARET Jean-Rémi	Nivoliès	48150 HURES LA PARADE
51	BARNAULT Philippe	Nabrigas	48150 MEYRUEIS
52	BARNIER Gilbert	Route de Crouzet	48000 LE CHASTEL NOUVEL
53	BARRANDON Thierry	Les Estrets	48700 FONTANS
54	BARRIAL Fabien	La Panouse	48600 GRANDRIEU
55	BARTHÉLÉMY Alain	Fobiès	48110 STE CROIX V. FSE
56	BARTHÉLÉMY Christian	Lotissement les Grèzes	48400 FLORAC
57	BARTHÉLÉMY François	Lieudit Ponges	48700 FONTANS
58	BATAILLON Guy	11 rue Petite Roubeyrolle	48000 MENDE
59	BAUDRAN Christophe	Le Dementit	48130 LA CHAZE DE PEYRE
60	BAUDRANT Patrice	Lotissement la Turyère	48140 LE MALZIEU VILLE
61	BAYLE Bernard		48680 GRANDRIEU
62	BAYLE David	Route de Saugues	48600 GRANDRIEU
63	BAYLE Yannick		48170 LE CELLIER DE ST JEAN
64	BAZALGETTE Sébastien	Chemin des Faysses	48000 LE CHASTEL NOUVEL
65	BEAUD Charles	78 avenue Joffre	48300 LANGOGNE
66	BEAUD Jean-Louis	Villevieille	48300 ROCLES
67	BEAUFILS Michel	Séchéyroux	48100 PALHERS
68	BEDAT David	La Volpilière	48150 MEYRUEIS
69	BERGONHE Nicolas	6 bis Allée Paul Doumer	48000 MENDE
70	BERTRAND Daniel	Raffegues	48150 MEYRUEIS
71	BERTRAND Jean-Claude	Massevaques	48400 ROUSSES
72	BERTRAND Stéphane	route de Florac	48150 MEYRUEIS
73	BERTUIT Jérôme	Rue Bellevue	48000 LE CHASTEL NOUVEL

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
74	BERTUIT Patrick	Le Rouchat	48200 RIMEIZE
75	BIENSAN Loïc	Les Lacs	48210 SAINTE-ENIMIE
76	BLAIX Michel	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
77	BLANC Gérard		48170 CHAUDEYRAC
78	BOBOME Marc	Les Espradets	48800 PRÉVENCHÈRES
79	BOIRAL Dorian	Sauveterre	48210 SAINTE-ENIMIE
80	BOIRAL Joseph	Changefèges	48000 BALSIEGES
81	BOIRAL Yanis	Sauveterre	48210 SAINTE-ENIMIE
82	BOISSIER Elie	La Tierre	48400 FLORAC
83	BOMBARD Yohan	Rue de la Chastre	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
84	BONICEL Vivien	Mativet	48210 MONTBRUN
85	BONIDAN Emmanuel	Cellier de Luc	07790 CELLIER DE LUC
86	BONNAL Émilien	La Bastide	48700 ESTABLES
87	BONNAL Jacky	13 place Jules Laget	48000 MENDE
88	BONNAL Joël		48000 BRENOUX
89	BONNAL Pierre	Lotissement communal	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
90	BONNAL Yves		12520 AGUESSAC
91	BONNEFILLE René	7 lotissement des Églantiers	48000 MENDE
92	BONNEFOY Jacky	La Gleizole	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
93	BONNEFOY Jean Pierre	La Fage	48170 ARZENC DE RANDON
94	BONNEFOY Pierre	4 traverse du MAZET	48100 MARVEJOLS
95	BONNEFOY Pierre	La Gleizole	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
96	BONNET Claude	route de Florac	48150 MEYRUEIS
97	BONNET Fabien	Grazières	48120 SAINT
98	BONNET Jean-Hugues	Monteils	48400 FLORAC
99	BONNET Joseph	Impasse Bellevue	48000 LE CHASTEL NOUVEL
100	BONNIN Fabrice	73 rue Fernand Borgne	30000 NÎMES
101	BORIES Christian		48000 LE CHASTEL NOUVEL
102	BOSSE Franck		48200 PRUNIÈRES
103	BOSSE Loïc		48200 PRUNIÈRES
104	BOUCHET Laurent	Tresbos	48600 SAINT BONNET DE MONTAUX
105	BOUNIOI Gérard		48000 BARJAC
106	BOUSQUET Benjamin	Village	48130 SAINT SAUVEUR DE PEYRE
107	BOUSQUET Bruno	Le Veygalier	48399 FRAISSINET DE FOURQUES
108	BOUSQUET Claude	Le Veygalier	48400 FRAISSINET DE FOURQUES
109	BOUSQUET Jean-Claude	20 Sente des Tamaris	78200 MAGNANVILLE
110	BOUSSUGE Jean	Berc	48200 LES MONTS VERTS
111	BOUTIN Christian	30 lotissement les Grèzes	48400 FLORAC

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
112	BOYER Damien	Aubespeyre	48600 GRANDRIEU
113	BOYER Didier	Cros Bas	48230 CHANAC
114	BOYER Jean-Pierre		48200 LES BESSONS
115	BOYER Michel		48200 LES BESSONS
116	BRAJON Denis	chemin Martinets	48300 LANGOGNE
117	BRECHET Maxence	Rimeizenc	48130 FAU DE PEYRE
118	BRINGER Jean-Pierre		48100 LACHAMP
119	BROGI Alain	Chapeauroux	48600 SAINT BONNET DE MONTAOUX
120	BROS Daniel	HLM Lachamp	48300 LANGOGNE
121	BROUILLET Thierry	9 rue des Chabrières	48000 MENDE
122	BRUN Damien	Cénaret	48000 BARJAC
123	BRUN Jacques	chemin du Champ Grand	48000 LE CHASTEL NOUVEL
124	BRUN Robert	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
125	BRUNEL Didier		48800 PRÉVENCHÈRES
126	BRUNEL Guillaume	Chamblas	48300 ROCLES
127	BRUNEL Stéphanie	4 rue du Razas	48120 ST-ALBAN-sur-LIMAGNOLE
128	BRUNET Didier		48200 LES BESSONS
129	BRUNET Dominique	La Roueyre	48200 LES BESSONS
130	BRUNET Thierry	Lotissement Romieu	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
131	BURLON Bernard	15 rue des Ribes	30110 LA GRAND-COMBE
132	CABANEL Patrick	Les Chazes	48400 LA SALLE PRUNET
133	CABANER Georges	6 rue de la Combe	48000 BADAROUX
134	CADMAN Neil	Apcher	48200 PRUNIÈRES
135	CAMBON Frédéric	11 chemin de la Gare	48000 BADAROUX
136	CANONGE Sylvain	Ruc Croix Blanche	48400 FLORAC
137	CAPELIER Gérard		48400 BARRE DES CÉVENNES
138	CAPLAT Pierre	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
139	CAPONI Michel	rue de l'Oule	48400 FLORAC
140	CASTAN Claude		48100 LE MONASTIER
141	CASTAN Gérard	13 Pont de la Bessede	48400 FLORAC
142	CASTANIER J.C	La Borie du bœuf	48100 LE MONASTIER
143	CATHEBRAS Pierre	5 impasse Mgr Louis Dalle	48000 MENDE
144	CAUSSE Alain	route Montjardin	30750 LANUÉJOLS
145	CAUSSE Eric	Salvinsac	48150 MEYRUEIS
146	CAUSSE Gilbert	Costequison	48150 MEYRUEIS
147	CAUSSE Jean-Louis	Vareilles	48000 LANUEJOLS
148	CAUSSE Jérôme	Costequison	48150 MEYRUEIS
149	CAUSSE Pierre	Route de Florac	48150 MEYRUEIS

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
150	CELIER Gilbert	6 lotissement le Milandré	48500 BANASSAC
151	CHABERT Raymond	Graniboules	48130 LE FAU DE PEYRE
152	CHALVIDAN Joel		48300 CHEYLARD-L'EVÊQUE
153	CHAMP René	Montgros	48600 LAVAL ATGER
154	CHAMPREDONDE Philippe	Montgros	48260 NASBINALS
155	CHAPDANIEL Bruno	Villesoule	48170 MONTBEL
156	CHAPELLE Florian	Route du Causse d'Auge	48400 FLORAC
157	CHAPLIN Roger	Le Villaret	48000 BALSIEGES
158	CHAPTAL Louis	Vieille route Nord	48000 LE CHASTEL NOUVEL
159	CHAPTAL Serge	Route du Goulet	48190 LE BLEYMARD
160	CHAPTAL Thierry	Ventajols	48400 ST-JULIEN D'ARPAON
161	CHARRIER Vincent	Montagnac	48600 GRANDRIEU
162	CHATEAUNEUF Jean-Luc	La Vialatte	48600 SAINT-SYMPHORIEN
163	CHAUVET Bernard		48100 LES SALCES
164	CHAUVET Chantal		48100 LES SALCES
165	CHAUVET Franck	Fraissinoux	48200 RIMEIZE
166	CHAZALETTE Thierry		48800 PREVENCHERES
167	CHAZE Didier		48170 CHAUDEYRAC
168	CHAZE Marcel		48170 CHAUDEYRAC
169	CHEVALIER Sylvain	Larzalier	48190 ALLENC
170	CLADEL Stéphane	Mejantel	48000 BARJAC
171	CLAVEL Arnaud	Luc Esfournes	48250 LUC
172	CLEMENT Bernard	St-Julien du Gourg	48400 FLORAC
173	CLEMENT Paul	18 lotissement le Jouquet	48400 FLORAC
174	CLEMENT Philippe	Le Fraïsse	48210 MAS SAINT CHÉLY
175	COMBES Cédric	Combret	48800 ALTIER
176	COMBES Jean	9 allée Piencourt	48000 MENDE
177	COMBES Philippe	29 cité du Rance	48000 MENDE
178	COMBETTE Serge		48100 SAINT-LAURENT-DE-MURET
179	COMMANDRÉ Bruno	Nabrigas	48150 HURES LA PARADE
180	COMMANDRÉ Jean-Charles	ruc de l'Ayrette	48150 MEYRUFIS
181	COMMEYRAS Philippe	La tieulade	48100 ANTRENAS
182	COMTE Mickaël	Le cellier	48170 ST JEAN LA FOUILLOUSE
183	COUDERC Eric	La Borie	48400 LA SALLE PRUNET
184	COUDERC Jean-Pierre	Chabrits	48000 MENDE
185	COULOMB Lionel	Lieudit Chalhac	48000 ST-ÉTIENNE du VALDONNEZ
186	COURBET Bernard	chemin de la Bories	48400 LA SALLE PRUNET
187	COUVE Jean Baptiste	Mercoire	48300 CHEYLARD L'EVEQUE

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
188	CROUZATIER Franck	Saint-Pierre	48400 BARRE DES CÉVENNES
189	CROUZET Jean-Luc	Sinzelles	48300 FONTANES
190	CROUZET Thierry	Hyelsas	48150 HURES LA PARADE
191	CRUEYZE Laurent	La Fare	48100 CHIRAC
192	CUMINAI André	Le Rouget	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
193	DARCHY Samuel	La Volpilière	48 150 SAINT PIERRE DES TRIPIERS
194	DAUNIS Jean-Marc		48200 LA FAGE SAINT-JULINE
195	DELON Claude	Rue Principale	48000 LE CHASTEL NOUVEL
196	DELON Virginie	Chemin des Faysses	48000 LE CHASTEL NOUVEL
197	DELOUSTAL Bernard	Les Estrets	48700 FONTANS
198	DELOUSTAL Jérôme	Les Estrets	48700 FONTANS
199	DELPUECH Robert	14 le Jouquet	48400 FLORAC
200	DELRIEU Bernard	Pierrefiche	48000 BARJAC
201	DELTOUR Raymond	Rue du stade	48100 LE MONASTIER
202	DICEZARE Robert	Mijauls	48400 ST-JULIEN D'ARPAON
203	DIDES Alain	56 lotissement les Boulaines	48000 MENDE
204	DIDES Alexandre	2 bis chemin de la Résistance	48000 MENDE
205	DIET Bruno	le Puech	48190 ALLENC
206	DONNADIEU Patrice	Les Hérans	48150 HURES LA PARADE
207	DONNADIEU Roland		48400 FLORAC
208	DOUSSIÈRE Aurélien	place du Caire	48150 MEYRUEIS
209	DOUSSIÈRE Sébastien	route de Florac	48150 MEYRUEIS
210	DUBOIS Ghislain		48170 MONTBEL
211	DUBOIS Roger	Chaudeyraguet	48170 CHAUDEYRAC
212	DUBOIS Sébastien	Chazeaux	48170 SAINT FREZAL D ALBUGES
213	DUMAS Julien	Monteils	48400 LES BONDONS
214	DUMAS Michel	Les Bondons	48400 FLORAC
215	DUMAS Sylvie	Monteil	48400 LES BONDONS
216	DUPEYRON Vincent		48200 PRUNIÈRES
217	DUPRE Eric	Nivolies	48150 HURES LA PARADE
218	DURAND Bastien	Les Badioux	48400 LES BONDONS
219	DURAND Emmanuel	Pruneyrolles	48000 SAINT-ETIENNE DU VALDONNEZ
220	DURAND Michel	route de Saugues	48600 GRANDRIEU
221	DURAND Mickaël	9 Louis Pasteur	48300 LANGOGNE
222	EMILIAN Jean-Marc		48210 LE MAS SAINT-CHÉLY
223	ESTOR Christian	Lot Des Grézes	48400 FLORAC
224	ESTOR Christophe	rue principale Domaine les Bruyères 110	48400 BARRE DES CÉVENNES
225	EYMARD François	Chemin de la Chapelle	30760 SAINT-JULIEN DE PEYROLAS

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
226	FAGES Bernard	Le Bruel	48210 LES VIGNES
227	FAGES Christophe	Le Bruel	48210 LES VIGNES
228	FAGES Jérémy	Le Bruel	48210 LES VIGNES
229	FARGES Hervé	Résidence Aubrac – Bâtiment C	48000 MENDE
230	FERREIRA Christophe	1 avenue du Gévaudan	48000 BADAROUX
231	FERRIER Thierry	19T Les Hautes de Maisons	48100 MARVEJOLS
232	FLAVIER Guillaume	Lot Les Ayres	48150 MEYRUEIS
233	FLAVIER Roland	Lot Les Ayres	48150 MEYRUEIS
234	FLAYOL Maxime	St Roman de Tousque	48110 STE CROIX V. FSE
235	FORESTIER Guillaume		48700 RIEUTORT DE RANDON
236	FOURNIER Bernard	La Roueyre	48200 LES BESSONS
237	FRONTIN André	Rue du Teyron	48 400 FLORAC
238	GACHE Claude		48150 MEYRUEIS
239	GAILLARD Christophe	La Bastide	48700 ESTABLES
240	GAILLARD Jean		48170 ARZENC DE RANDON
241	GAILLARD Joël	Le Cruzet	48800 PREVENCHIERES
242	GAILLARD Robert		48170 ARZENC DE RANDON
243	GAILLARD Serge	Boisanfeuille	48170 CHAUDEYRAC
244	GAL Robin	La Volpilière	48150 SAINT PIERRE DES TRIPIERS
245	GAL Soline	La Volpilière	48150 SAINT PIERRE DES TRIPIERS
246	GALLIERE Alain	7 lot les Grèzes	48400 FLORAC
247	GALTIER Guy	Belviala	48600 GRANDRIEU
248	GARREL André	Le Cruzet	48170 CHAUDEYRAC
249	GARREL Robert	Quartier Chaumeilles	48230 CHANAC
250	GAUTIER Yves	Villeneuve	48170 CHAUDEYRAC
251	GAZAGNE Fabrice	Fermus	48200 PRUNIÈRES
252	GAZAGNE Vincent	22 lotissement Azinières	48400 FLORAC
253	GELY Patrick	La Fontaine	48210 SAINTE ENIMIE
254	GERBAL Gilbert	Rue des Aires	48230 CHANAC
255	GERBAL Jean-Louis	Langlade	48000 BRENOUX
256	GERVAIS Jean-Christophe	La Fagette	48000 LE CHASTEL NOUVEL
257	GINESTE Jean-Pierre	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
258	GINESTE Pierre	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
259	GLAD Fabrice		48100 LES SALCES
260	GLEIZON Louis		48170 ARZENC DE RANDON
261	GORGS Henri	Espouzolles	48200 ST CHELY
262	GORGS Jonathan	Espouzolles	48200 ST CHELY

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
263	GOSSE Claude		48210 SAINTE-ENIMIE
264	GRANAT Pierre	La Viale	48150 SAINT PIERRE DES TRIPIERS
265	GRASSET Daniel	La Grandville	48400 LA SALLE PRUNET
266	GRASSET Gildas	La Grandville	48400 LA SALLE PRUNET
267	GRAVIL Gérard	Chaudeyragnet	48170 CHAUDEYRAC
268	GRAVIL Joseph	Le Crouzet	48170 CHAUDEYRAC
269	GRELLIER Bernard	GP du col SAILIDES	48400 BASSURELS
270	GRILLI Damien	Varazoux	48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ
271	GROUSSET Jean-Luc GUITTARD	Quartier du Pont VII	48150 MEYRUEIS
272	Marie-Christine	Le Village	48400 ST-JULIEN D'ARPAON
273	GUITTARD Jean	Le Village	48400 ST-JULIEN D'ARPAON
274	GUIZARD Yves	Les Fonds	12 150 SEVERAC LE CHATEAU
275	HERAIL Charles	41 Rue de Sélina ou Rousses	13007 MARSEILLE / 48 400 ROUSSES
276	HERMET Kévin		48130 AUMONT-AUBRAC
277	HUBAC Gérard	14 place Jean Seguire	48150 MEYRUEIS
278	HUGON Jacky	La Tour	48110 ST-MARTIN DE LANSUSCIE
279	JAFFUEL Julien	Route du Causse d'Auge	48 000 MENDE
280	JAFFUEL Pierre	Village	48170 ARZENC DE RANDON
281	JAFFUEL Serge		48170 ST SAUVEUR DE GINESTOUX
282	JAFFUEL Thierry	Rue du Colonel Crespin	48100 CHIRAC
283	JASSIN Jean-Pierre	Lotissement Du Sabot	48320 ISPAGNAC
284	JAUVERT Frédéric	Monteils	48110 FLORAC
285	JAUVERT Rémi	Lieut dit Monteils	48400 FLORAC
286	JOUDAN Francis	Villeneuve	48000 LE CHASTEL NOUVEL
287	JOURDAN David		48700 RIEUTORT DE RANDON
288	JOURDAN Gaston	FROIDVIALA	48700 ESTABLES
289	JOURDAN Robert	Route d'Estables	48700 RIEUTORT DE RANDON
290	JOUVE Arnaud	Meyrilles	48170 SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE
291	JOUVE Luc		48170 ST JEAN LA FOUILLOUSE
292	JOUVE Yannick		48170 CHAUDEYRAC
293	JUERY Yves	23 Quai petite roubeyrolle	48000 MENDE
294	JULIEN Simon	Serigas	48150 MEYRUEIS
295	JULIEN Vincent	7 rue du rocher - le Family	48150 MEYRUEIS
296	JULIER Alfred	7 avenue du 8 mai 1945	48400 FLORAC
297	JUIJER Bernard	Pont Vicux	48150 MEYRUEIS
298	JULIER Charles	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
299	JULIER Eric	la Fageole	48400 VEBRON
300	JULIER Guillaume	Lotissement Bellevue	48150 HYELZAS

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
301	JULIER Philippe	Nivolics	48150 IURES LA PARADE
302	JULIER William	Hyclsas	48150 HURBS LA PARADE
303	JUSTE Philippe	Laubert	48170 LAUBERT
304	LAFFORGUE Pierre	Laval du Tarn	48 500 LAVAL DU TARN
305	LAFONT Jean-Pierre	3 Chan Del Cabat	48000 MENDE
306	LAGET Patrice	Moulin de Bar	48400 BASSURELS
307	LAINÉ Lucien	Le Cros	48700 FONTANS
308	LAMORTHE Grégory	2 rue Clausel de Co	12100 MILLAU
309	LANGLOIS Yoan	route de Labrèze	48150 MEYRUEIS
310	LAUDICO Louis		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
311	L'AURANS Philippe	Villeneuve	48000 SAINT BAUZILE
312	LAURENT Guy	Vieille route Sud	48000 LE CHASTEL NOUVEL
313	LEVET Alain		48300 CHEYLARD L'EVEQUE
314	LIBOUREL Christophe	rue du Barry	48150 MEYRUEIS
315	LIBOUREL Florent	Campis	48150 MEYRUEIS
316	LIBOUREL Georges	le Marjoab	48150 MEYRUEIS
317	LIBOUREL Joël	Campis	48150 MEYRUEIS
318	LIBOUREL Philippe	Sirgas	48150 MEYRUEIS
319	LOUCHE Emmanuel	le Couderc	48800 PREVENCHERES
320	LUBEN Didier	5 bis raccourci Boulaine	48000 MENDE
321	MAGNE André	Le Séjala Haut de Costevicille	48100 MARVEJOLS
322	MALARTRE Jacky		48700 SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE
323	MALAVIEILLE Rémi	Costeboules	48170 ARZENC DE RANDON
324	MALCLES Maurice	Alzons	48 800 PREVENCHERES
325	MALIGE Dominique	Lotissement les Tilleuls	48200 SAINT-CHÉLY-D'APCHER
326	MALIGE Yoann	Lotissement Le Readet	48200 SAINT-CHÉLY-D'APCHER
327	MALLET Gilles	La Ligeyses	48170 ARZENC DE RANDON
328	MALLET Jacky	Le Bac	48 210 SAINTE ENIMIE
329	MALZAC Christophe	le Marjoab	48150 MEYRUEIS
330	MARCHAND Bruno	Fond du Village	48400 ST LAURENT de TRÈVES
331	MARCHAND Françoise	Fond du Village	48400 ST LAURENT de TRÈVES
332	MARCON Jean Paul		48170 SAINT JEAN LA FOUILLOUSE
333	MARCON René	Laubernes	48300 CHEYLARD-L'EVÊQUE
334	MARSAL Jean-Paul	Col de Montmirat	48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ
335	MARTIN Daniel	La Bragouse	48150 GATUZIERES
336	MARTIN Gilbert	5 rue du Pêcher	48400 FLORAC
337	MARTIN Jean-Claude	le Villaret	48150 MEYRUEIS
338	MARTIN Jean-Paul	Massevaques	48400 FLORAC

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
339	MARTIN Samuel	la Farrière	48320 QUÉZAC
340	MARTINEZ José	Rue Haute	48400 BARRE DES CÉVENNES
341	MATHIEU Fabien	La Vaissière 2 Bis Route du Pont de Notre	48300 PIERRE-FICHE
342	MAURIN Yves	Dame	48000 MENDE
343	MAURIN André	L'Habitarelle	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
344	MAURIN Arnaud	La Fare	48800 PRÉVENCHÈRES
345	MAURIN Bernard	Ruc du Serre	48230 CHANAC
346	MAURIN Florent	la gare	48800 PREVENCHERES
347	MAURIN François		48800 PREVENCHERES
348	MAURIN Grégory	Villeneuve	48400 VEBRON
349	MAURIN Jacques		48800 PREVENCHERES
350	MAURIN Loïc	Villeneuve	48400 VEBRON
351	MAURIN Louis		48700 ESTABLES
352	MAURIN Louis	Le village	48800 PREVENCHERES
353	MAURIN Michel	Villeneuve	48400 VEBRON
354	MAURIN Pierre	20 rue des Acacias	48000 MENDE
355	MAURIN Stéphane	La Fare	48800 PREVENCHERES
356	MAURIN Xavier		48800 PRÉVENCHÈRES
357	MAZOYER Alain	lotissement Bellevue	48400 BARRE DES CÉVENNES
358	MAZOYER Jean	la Destourbe	48220 LE PONT DE MONTVERT
359	MAZOYER Nicolas	Chez MAURIN Jacques	48800 PREVENCHERES
360	MERCIER Christophe	Brenac	48100 ST PAUL LE FROID
361	MERLINO Jean Claude	Argentière	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
362	METGE Etienne	17 rue du 19 mars 1962	48150 MEYRUEIS
363	MEYNADIER Christian	Les Roussels	48400 ROUSSES
364	MEYRUEIS Mickael	La Fage	48000 ST-ETIENNE du VALDONNEZ
365	MICHEL Audric	Le Mazel	48400 SAINT LAURENT DE TRÈVES
366	MICHEL Dominique	Deidou	48400 VEBRON
367	MICHEL Jean-Luc	Mativet	48 210 MONTBRUN
368	MICHEL Laurent	Deidou	48400 VEBRON
369	MICHEL Loïc	Mativet	48 210 MONTBRUN
370	MICHEL Yannick	Le Mazel	48400 SAINT LAURENT DE TRÈVES
371	MIRABEL Didier	Pourcares	48150 MEYRUEIS
372	MIRABEL Julien	Pourcares	48150 MEYRUEIS
373	MOHEDANO David	Saint-Préjet	48210 LES VIGNES
374	MOHEDANO François	Saint-Préjet	48210 LES VIGNES
375	MOLHERAC Dorian	Le Mazel	48400 SAINT-LAURENT DE TRÈVES
376	MOLINES Sylvain	4 route du Pont de Bois	48150 MEYRUEIS

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
377	MONTERO Gucven	rue de la Ville	48150 MEYRUEIS
378	MONTZIOLS Vincent	route de Millau	30750 LANUÉJOLS
379	MOREL A L'HUISSIER Pierre	Prunierettes	48310 FOURNELS
380	MOULIN Gilles	Mazeirac	48200 RIMEIZEF
381	MOULIN Sébastien		48600 GRANDRIEU
382	MOURGUES Gérard		48210 MAS SAINT CHÉLY
383	MOURGUES Michel	Rue de l'Hermitage	48000 MENDE
384	MURET Fabien	Le Bacon	48200 LES MONTS VERTS
385	NURIT Hervé	Grazières Mages	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
386	NURIT Jean-Noël	l'Aubépine	48500 ST ROME DE DOLAN
387	NURIT Serge	l'Aubépine	48500 ST ROME DE DOLAN
388	OBER Alphonse	HLM la Magnanerie	48150 MEYRUEIS
389	OLIVEIRA Leonel	4 rue de la Gare	48000 BADAROUX
390	OSTY Jean-Bernard		48190 LE BLEYMARD
391	OUDOT Michel	HLM le Claouset	48150 MEYRUEIS
392	PAGES Anthony	La Garde	48200 ALBARET-SAINTE-MARIE
393	PAGES Christian		48100 LE MONASTIER PIN MORIÈS
394	PAGES David	rue Bel Air	30260 QUISSAC
395	PAGES Nicolas	rue Bel Air	30260 QUISSAC
396	PAJOT Jean	Boirelac	48600 SAINT-PAUL-LE-FROID
397	PALIARGUES Denis	Le Village	48000 LE CHASTEL NOUVEL
398	PALMIER Robert	Moriès	48100 LE MONASTIER
399	PANOUILLOT Benjamin		48700 RIBENNES
400	PANTEL Frédéric	La Fontanelle	48110 LE POMPIDOU
401	PANTEL Sylvain	L'Hermet	48220 LE PONT DE MONTVERT
402	PAREDES David	15 rue Puech du Fou	34600 BÉDARIEUX
403	PASCAL Frédéric		48700 SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE
404	PASTRE Alex		48400 BÉDOUÈS
405	PASTRE Daniel		30460 LASALLE
406	PASTRE Dominique	30 rue Pasteur	48400 FLORAC
407	PASTRE Francis	Le Moulin de Bar	48400 BASSURELS
408	PAUC Jean-François	Montmirat	48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ
409	PAULET Georges	Le Chayla d'Ance	48600 SAINT-PAUL-LE-FROID
410	PAULET Robert	Le Chayla d'Ance	48600 SAINT-PAUL-LE-FROID
411	PAULHAC Patrick	Route d'Aumont	48130 ST-SAUVEUR de PEYRE
412	PAULHAN Arnaud	La Ligeyses	48170 ARZENC DE RANDON
413	PAULHAN Daniel		48170 ARZENC DE RANDON
414	PAULHAN David	1 Lot. Les Terres Bleues	48000 LANUEJOLS

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
415	PAULHAN Jean-Marie	La Ligeys	48170 ARZENC DE RANDON
416	PAULHAN Marc	36 Avenue du Père Coudrin	48000 MENDE
417	PELAT Jean-Marc	Le Cros Haut	48230 CHANAC
418	PELLAFIGUE Bernard	Rue de l'Escure des Bois	48130 AUMONT-AUBRAC
419	PEPIN Marc	Route de l'Aubrac	48100 LE MONASTIER
420	PERINO Jean-François	route de l'Eponnet	74970 MARIGNIER
421	PERRET Nicolas		48260 MARCHASTEL
422	PERRIER Michel	Boissanfeuilles	48170 CHAUDEYRAC
423	PERRIER René		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
424	PIC Gérard	Limbertes	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
425	PIC Jean-Marie	Lotissement plaisance	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
426	PIEJOUJAC Michel	19 Route du Chapitre	48000 MENDE
427	PIFFARI Jean-François	Thouron	48400 CASSAGNAS
428	PIGNOL William		48200 RIMEIZE
429	PLAGNES Elie		48110 SAINT MARTIN DE LANSUSCLE
430	PLAN Alain	Lot des Grezes	48400 FLORAC
431	PLAN Gilles	Quartier Chatemale	48400 FLORAC
432	PLANTIER Cédric	Les Hernes	48400 CASSAGNAS
433	PONCETTA Henri	Auxillac	48500 LA CANOURGUE
434	PONS Bastien	15 impasse le chapelierou	48000 MENDE
435	PONS Emmanuel		48700 ESTABLES
436	PONS Jean Claude	15 impasse le chapelierou	48000 MENDE
437	PONS Luc	Mallecombe	48190 CUBIÈRES
438	PONS Ludovic	Rue du lavoir	48000 BADAROUX
439	PONSONAILLE	Le Pont Roux	48200 RIMEIZE
440	POUGET Didier		48340 ST PIERRE DE NOGARET
441	POUJOLS Michel	11 rue des Chênes	48400 BADAROUX
442	POULHAON Guillaume	Route d'Aumont	48270 MALBOUZON
443	PRADELLES Didier	Le Buffre	48150 HURES LA PARADE
444	PRADIER Julien	Le Crouzet	48170 CHAUDEYRAC
445	PRADON Jean-Claude		48220 VIALAS
446	PRATLONG Christian	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
447	PRATLONG Claude	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
448	PRATLONG Damien	Le Pompidou	48 110 LE POMPIDOU
449	PRATLONG Hugues	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
450	PRATLONG Michel	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
451	PRATLONG Vincent	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
452	QUET Alain	22 chemin des Ecureuil	48000 MENDE

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
453	RAMON David	Les Estrets	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
454	RANC Cyril	Le Cellier	48170 SAINT JEAN LA FOUILLOUSE
455	RANC Didier	71 av Foch	48300 LANGOGNE
456	RANC Michel	Le Fraisse	48250 I.U.C
457	RANC Sylvain	Le cellier	48170 ST JEAN LA FOUILLOUSE
458	RAYNAL André	la Rouvière	48230 CHANAC
459	RAYNAL Gilbert	route de Saugucs	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
460	RAYNAL Sébastien	Le Cruzet	48700 RIBENNES
461	REBAUBIER Jean-Pierre	Alteyrac	48000 LE CHASTEL NOUVEL
462	REBAUBIER Robert	Alteyrac	48000 LE CHASTEL NOUVEL
463	REDON Maxime	La Pontèze	48400 BÉDOUÈS
464	RENAUD René	Roueyre	48200 LES BESSONS
465	RENAUD Sébastien		48700 LE CROUZET
466	RESSOUCHE Jean Alain	Tartaronne	48700 ESTABLES
467	REVERSAT André	Baboyeres	48260 NASBINALS
468	REVERSAT Benjamin	Lieudit Baboyeres	48260 NASBINALS
469	REY Jean-François		48100 SAINT-LAURENT-DE-MURET
470	RICHARD Cyril		48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
471	RICHARD Gilbert	L'Habitarelle	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
472	RICHARD Jacques	Mas de Val	48210 MAS SAINT CHÉLY
473	RICHARD Jean Pierre		48170 ST SAUVEUR DE GINESTOUX
474	RICHARD Jean-Louis	Mas de Val	48210 MAS SAINT CHÉLY
475	RICHARD Thibaud	Ferrussac	48150 MEYRUEIS
476	RIEU Hervé		48300 ROCLES
477	RIEU Raphaël	3 rue Marthe Dupeyron	48 300 LANGOGNE
478	RIEU Roger	7 lot arc en ciel	48 300 LANGOGNE
479	RIEUTORT Kevin	Escudières	48260 RECOULES D'AUBRAC
480	RISPAL Damen	Route d'Aumont	48260 AUMONT
481	RIVES Julien	L'hom	48400 FRAISSINET DE FOURQUES
482	ROBERT André	Gourgons	48170 LAUBERT
483	ROBERT André		48170 ARZENC DE RANDON
484	ROBERT Christian	Carnac	48210 MAS SAINT CHÉLY
485	ROBERT Claude	Village	48170 ARZENC DE RANDON
486	ROBERT Damien	Mas neuf	48170 SAINT JEAN LA FOUILLOUSE
487	ROBERT Henri	Route de Florac	48150 MEYRUEIS
488	ROBERT Hervé	Gourgons	48170 LAUBERT
489	ROBERT Jean-Claude	Caussignac	48210 MAS SAINT CHÉLY
490	ROBERT Jean-Philippe	Caussignac	48210 MAS SAINT CHÉLY

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
491	ROBERT Laurent	26 bis voie romaine	48200 SAINT-CHÉLY-D'APCHER
492	ROBERT Nicolas	48 avenue de l'Europe	48000 MENDE
493	ROCHER Gabriel	1 Rues Lamartine	48000 BADAROUX
494	ROCHER Jean Marc	32 Lot de Grezes	48400 FLORAC
495	RODIER Christian	La Fabriguette	48340 LES HERMAUX
496	ROLAND Jérôme	Berc	48200 LES MONT'S VERT'S
497	ROMIEU Cédric	Les Combes	48170 CHAUDEYRAC
498	ROSSETTI Laurent	Lot Belvezet	48400 FLORAC
499	ROUCH Gérard	Le Chambon	48100 LE MONASTIER PIN MORIÈS
500	ROURE Gilbert	2 route du Vialat	48220 FRAISSINET DE LOZÈRE
501	ROUSHILLE Jean-Luc		48200 PRUNIÈRES
502	ROUSSET Pascal	Le petit Bois – La Roueyre	48200 LES BESSONS
503	ROUSSON Alain	11 place du Clos du Rieu	48000 MENDE
504	ROUVE Denis	Route de la Breze	48150 MEYRUEIS
505	ROUVEYRE Damien		48130 AUMONT-AUBRAC
506	ROUX Gilbert	Limbertes	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
507	ROUX Michel	La Gleizole	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
508	ROUX Raymond	Limbertes	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
509	ROUZIER Jean-Claude	94 bd Achille Souqu	12100 MILLAU
510	RUNEL Didier	ZA	48400 FLORAC
511	SADOUL Eric	1065 Chemin de St Ge	30106 ALÈS CÉDEX
512	SAINTE LEGER Jean-Luc	vialas	48220 VIALAS
513	SAINTE LEGER Jérémy	Vialas	48220 VIALAS
514	SAINTE-LÉGER Nicolas	Gély	48170 SAINT-SAUVEUR-DE-GINESTOUX
515	SAINTE-LÉGER Régis		48700 ESTABLES
516	SAINTE-LÉGER Thomas		48700 ESTABLES
517	SALANSON Vincent	12 rue du Serre	48 000 BADAROUX
518	SALELLES Christian	Salelles	48130 LE FAU DE PEYRE
519	SALLES Alain	Lot Le Claouset	48150 MEYRUEIS
520	SALLES Michel	La Tavernole	30530 LA VERNAREDE
521	SALLES Pierre	La Devezzette	48260 NASBINALS
522	SALTEL Bernard	Route 809	48100 CHIRAC
523	SAPET Jean-Claude	Villeneuve	48170 CHAUDEYRAC
524	SAUMADE Clément	Hyclzas	48150 HURES LA PARADE
525	SAUMADE François	Hyclzas	48150 HURES LA PARADE
526	SAUMADE Pierre	Hyclzas	48150 HURES LA PARADE
527	SAUMADE Rémi	Hyclzas	48150 HURES LA PARADE
528	SAVAJOL David	10 impasse des Fleurs – la Vignette	48000 MENDE

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
529	SAVOYE Robert	Les Estrets	48700 FONTANS
530	SAVY Noël	Le Beyrac	48190 ALLENC
531	SEGALA Serge	Laubert	48170 LAUBERT
532	SEGUI Hervé	Le Chambon	48 800 PIED DE BORNE
533	SEGUIN Jean-Paul		48100 SAINT-LAURENT-DE-MURET
534	SEQUIER Didier	Lot le Claouset	48150 MEYRUEIS
535	SERRANO Jean	Le Formental	48100 LES SALCES
536	SIRVAIN Dominique		48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
537	SIRVAIN Michel	Lotissement Traversière	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
538	SOLIGNAC Benoît	baraque de Couffours	48170 ARZENC DE RANDON
539	SOLIGNAC Dorian	Baraque de Couffours	48170 ARZENC DE RANDON
540	SOULIER Bruno	Route de Biffares	48120 ST-ALBAN sur LIMAGNOLE
541	TARDIEU Benoît	Chabrics	48310 FOURNELS
542	TARDIEU Nathalie	chabrics	48130 FOURNELS
543	TARDIEU Nicolas		48170 ST JEAN LA FOUILLOUSE
544	TESAURI Jonathan	4 rue des Chênes	48000 BADAROUX
545	TESTUD Robert	Lotissement communal	48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
546	TICHET Gérard		48200 RIMEIZE
547	TICHET Hubert	18 bis avenue de la gare	48200 SAINT-CHÉLY-D'APCHER
548	TICHIT Louis	16 rue des Cytises	48000 MENDE
549	TICHIT Sébastien	40 rue du Théron	48400 FLORAC
550	TOLPHIN Jean-Claude	Prat del Cros	48400 BASSURELS
551	TONDUT René	Chastel Nouvel	48000 MENDE
552	TORES Paolo	La Chaze	48300 PIERREFICHE
553	TOURENC Mikaël		48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
554	TREMOULET Alain		48170 CHAUDEYRAC
555	TREMOULET Romain		48170 CHAUDEYRAC
556	TRINCHARD Lucien	Les Lacs	48210 SAINTE-ENIMIE
557	TRIPICCHIO Francis	la Vigne	48230 CULTURES
558	TROCELLIER Eric	Rue Bellevue	48000 LE CHASTEL NOUVEL
559	TURC Christian	Frepestel	48150 MEYRUEIS
560	TURC Cyril	Frepestel	48400 FRAISSINET DE FOURQUES
561	TURC Dimitri	Frepestel	48400 FRAISSINET DE FOURQUES
562	TURC Michel		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
563	VALADIER Cyril	Le Meynial	48140 SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU
564	VALANTIN Eric	355 route Large	69440 ST LAURENT d'AGNY
565	VALANTIN Pascal	Pont d'Aribal	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
566	VALENTIN Raymond	Le Ségala	48500 BANASSAC

N°	Nom et prénom	Adresse	Commune
567	VALES Guy	Chazalmartin	48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
568	VANEL Jean-Paul	Le Mont	48120 FONTANS
569	VEDRINES Bernard	Mas de Lafont	48150 MEYRUEIS
570	VEDRINES Franck		30750 LANUÉJOLS
571	VEDRINES Sébastien	Mas de Lafont	48150 MEYRUEIS
572	VERGELY Alain	Carnac	48210 MAS SAINT CHÉLY
573	VERGELY Laurent	Le Mas d'André	48320 QUÉZAC
574	VERNHET André	La Viale	48150 SAINT PIERRE DES TRIPIERS
575	VERNHET Didier	Mativet	48210 MONTBRUN
576	VERNHET Fabien	La Bourgarie	48210 LES VIGNES
577	VERNHET Jean-Baptiste	90 impasse Eugène Lacroix	12100 MILLAU
578	VERNHET Jean-Louis	La Bourgarie	48210 LES VIGNES
579	VERNIET Michel	Cavaladette	48400 VEBRON
580	VERNHET Rémy	4 rue des Liserons	48000 MENDE
581	VEYRET Emile		48170 ARZENC DE RANDON
582	VIDAL Jean	La Chazotette	48130 SAINT SAUVEUR DE PEYRE
583	VIEILLEDENT Jean Paul		48170 ST SAUVEUR DE GINESTOUX
584	VIGAND Guy		48000 LANUÉJOLS
585	VIGAND Nathan		48000 LANUÉJOLS
586	VIGNE Bruno	La Pigeyre	48170 CHÂTEAUNEUF DE RANDON
587	VIGNE Cyril	La Pigeyre	48170 CHÂTEAUNEUF DE RANDON
588	VIGNE Jean-Louis	La Pigeyre	48170 CHÂTEAUNEUF DE RANDON
589	VIGNE Vivien	La Pigeyre Le Hameau des Pins	48170 CHÂTEAUNEUF DE RANDON
590	VIGOUROUX Christophe	14 impasse Font Fadette	48000 MENDE
591	VIGOUROUX Didier	Roches Altes Le Hameau des Pins	48190 ALLENC
592	VIGOUROUX Margaux	14 impasse Font Fadette	48001 MENDE
593	VINCENT Guillaume	Cellier de Luc	07790 CELLIER DE LUC
594	VIREBAYRE Jean-Marie	Ayres	48150 MEYRUEIS
595	VIREBAYRE Michel		48400 FRAISSINET DE FOURQUES
596	VIRENQUE Jacques	Hyelzas	48150 HURES LA PARADE
597	VIRENQUE René	25 lotissement les Grèzes	48400 FLORAC
598	VISSAC David		48700 LES LAUBIES
599	VITALE Giuseppe		48700 SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE

Fin de liste



PRÉFET DE LA LOZERE

Bureau de la coordination,
des politiques et des enquêtes publiques

***Arrêté n° PREF-BCPEP2016-204-0004 du 22 juillet 2016
portant délégation de signature à Monsieur Philippe AYOUN
directeur de la sécurité de l'Aviation civile Sud***

Le Préfet de la Lozère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment son article 34.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives, modifié notamment par le décret n°2005-201 du 28 février 2005.

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié par le décret n°97-1205 du 19 décembre 1997.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile.

Vu le décret du 9 avril 2015 nommant M. Hervé MALHERBE préfet de la Lozère.

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015, modifié, portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV.

.../...

Vu l'arrêté n° 203920062683 du 4 décembre 2015 nommant M. Philippe AYOUN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud.

Vu la décision du 26 février 2013 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud.

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, pour ce qui concerne le département de la Lozère, à Monsieur Philippe AYOUN, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Sud, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- 1) Les décisions de dérogations de survol du département en application du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 du 26 septembre 2012 fixant les règles de l'air communes et dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne, de l'arrêté du 11 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre dudit règlement, et de l'arrêté du 10 octobre 1957, à l'exclusion du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes et d'animaux" ;
- 2) Les décisions de confier à l'exploitant d'aérodrome ou à un prestataire de service la mission d'assurer la permanence des services d'assistance en escale, de procéder à la consultation prévue au 2° de l'article R. 216-11 du code de l'aviation civile et de donner son accord concernant le choix de l'auditeur prévu au 3° de l'article précité;
- 3) Les décisions de délivrance, suspension ou retrait de l'agrément prévu à l'article R. 216-14 du code de l'aviation civile pour les prestataires de services d'assistance en escale ainsi que pour les sous-traitants ;
- 4) Les décisions de délivrance des accords prévus aux articles D. 232-4 et D. 233-4 du code de l'aviation civile pour l'équipement d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques :
 - Sur un aérodrome à usage restreint,
 - Sur un aérodrome à usage privé ;
- 5) Les missions prévues aux articles D. 213-1 à D. 213-1-11 du code de l'aviation civile;
- 6) Les décisions de délivrance, suspension ou retrait des agréments prévus à l'article D. 213-1-6 du code de l'aviation civile pour l'exercice des fonctions de chefs de manœuvre, de pompier d'aérodrome et éventuellement de responsable du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;

- 7) Les décisions de délivrance ou de refus des autorisations d'accès au côté piste des aérodromes et les titres de circulation prévus respectivement aux articles R. 213-3-2 et R. 213-3-3 du code de l'aviation civile ;
- 8) Les décisions de délivrance, suspension ou retrait de l'agrément de sûreté des exploitants d'aérodrome conformément aux dispositions prévues par les articles R. 213-2 et R. 213-2-1 du code de l'aviation civile ;
- 9) Les autorisations prévues aux articles D 242-8 du code de l'aviation civile, concernant les installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et D 242-9 du code de l'aviation civile, concernant des constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grevée de servitudes aéronautiques de dégagement ;

ARTICLE 2 :

En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M Philippe AYOUN, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud, peut déléguer la signature des actes mentionnés à l'article 1^{er} aux agents placés sous son autorité, par décision qui sera transmise à la préfecture pour parution au recueil des actes administratifs.

La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « *Pour le préfet de la Lozère et par délégation* ».

ARTICLE 3 :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Lozère et M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mende, le 22 juillet 2016

Le Préfet,

signé

Hervé MALHERBE